

Nos HLM ont un nouveau proprio!



Le nouveau ministre responsable
des HLM, M. Laurent Lessard.

Laurent Lessard devient ministre des Affaires municipales

Suite à un remaniement ministériel, Laurent Lessard est devenu le nouveau ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Diplômé en droit notarial et ancien maire de Thetford-Mines, il a auparavant été ministre du Travail et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Les membres du CA de la FLHLMQ seront heureux de travailler avec M. Lessard de la même manière qu'ils et elles ont apprécié collaborer à la réalisation de plusieurs projets concrets avec Mme Nathalie Normandeau. La FLHLMQ a d'ailleurs écrit au ministre pour le féliciter et solliciter une première rencontre avec lui afin de discuter des principaux projets issus de notre 9^e congrès (voir en page 2).

Entre les 5 et 9 octobre 2009

Organisez une rencontre avec votre office

Les associations réunies au congrès de la FLHLMQ ont voté à l'unanimité la proposition de tenir une assemblée avec la direction de leur office pour être consultées sur le contenu du Plan pluriannuel d'intervention (PPI) que chaque office doit inclure dans sa demande de budget pour 2010. La PPI indique à la SHQ quels travaux l'office juge important de réaliser pour maintenir ses immeubles en bon état et les mettre aux normes si nécessaire.

Comme l'office doit adopter son budget vers la fin octobre, il est recommandé de tenir votre assemblée des locataires dans la première semaine d'octobre 2009. Cette rencontre peut



être convoquée par le CCR, l'association des locataires, les deux locataires au CA ou, à défaut, par le directeur ou la directrice. Cette action s'inscrit en droite ligne avec le travail fait pour inviter les locataires à définir leurs besoins et à les exprimer à l'office. Il est

2 \$ de plus pour les associations

Le vice-président de la Société d'habitation du Québec, James McGrégor, s'est fait le porte-parole de la vice-première ministre, Nathalie Normandeau, pour annoncer une excellente nouvelle aux 250 délégués présents au 9^e congrès de la FLHLMQ. À compter de 2010, la subvention de fonctionnement des associations de locataires sera haussée de 15 \$ à 17 \$ par logement/par année.

De plus, la SHQ s'est engagée, au cours de la prochaine année, à revoir le financement de l'action bénévole menée chaque jour par plus de 2 000 locataires au sein de 400 associations dans le cadre de sa réflexion plus globale sur le financement accordé aux organismes œuvrant en habitation. Ce qui a fait dire à la présidente de la FLHLMQ, Nicole Sirois, « que nos efforts collectifs ont finalement porté fruit et que d'autres augmentations sont possibles ».

maintenant le temps de savoir ce qui a été retenu dans le plan de l'office.

Vous trouverez à l'endos de ce bulletin, une présentation des outils qui sont disponibles pour vous aider à tenir cette assemblée. Vous pouvez vous procurer gratuitement des exemplaires de ces documents au

www.flhlmq.com

ou en téléphonant au

1-800-566-9662.

Les résolutions adoptées par le 9^e congrès

Plus de 250 locataires de HLM de partout au Québec se sont réunis pour discuter, entre autres, des rénovations majeures que planifie la SHQ, du financement de nos associations et du rôle des intervenants dans les HLM.

Proposition # 1

Il est résolu que la FLHLMQ demande à la SHQ d'exiger la preuve qu'une consultation a eu lieu avant d'accorder les budgets de rénovation et d'améliorer son cadre normatif pour mieux répondre aux besoins exprimés par les locataires en ce qui concerne la qualité des matériaux et les améliorations permises. De tenir dans tout le Québec, dans la semaine du 5 octobre, un « PPI participatif » afin de permettre aux locataires de prendre connaissance et de commenter les plans de rénovations prévus dans leur office. La FLHLMQ produira des outils d'animation pour permettre de tenir ces rencontres de consultation.

Proposition # 2

Il est résolu de mandater la FLHLMQ de tout mettre en œuvre, y compris si nécessaire la mobilisation des locataires, pour s'opposer à toute hausse directe ou indirecte de nos loyers.

Proposition # 3

Il est résolu de donner le mandat à la FLHLMQ d'organiser au cours des prochains mois une réflexion sérieuse sur les meilleures solutions à mettre en place pour assurer la sécurité dans les HLM et que ces propositions soient discutées au congrès de 2010.

Proposition # 4

Il est résolu que la FLHLMQ demande que la Loi de la SHQ soit modifiée afin que les locataires aient dorénavant 4 postes au CA de l'office.

Proposition # 5

Il est résolu de former un comité conjoint de travail avec la SHQ afin de trouver des solutions au retrait éventuel du fédéral du financement de nos HLM.



Proposition # 6

Il est résolu que la FLHLMQ organise la tenue d'élections, entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2010, dans les 550 offices du Québec avec une trousse électorale qui expliquera le rôle des représentant-e-s des locataires et invite ensuite les élu-e-s à une formation spéciale lors de son 10^e congrès en mai 2010.

Proposition # 7

Il est résolu que la FLHLMQ demande que les centres de services soient dotés d'une structure démocratique de gouvernance incluant des locataires élu-e-s et que la FLHLMQ appelle à transformer les CS en véritables offices régionaux d'habitation.

Proposition # 8

Il est résolu de demander à la SHQ et au MESS de former un comité conjoint avec la FLHLMQ afin d'étudier la faisabilité d'une formule semblable aux régies de quartier au sein des HLM au Québec.

Proposition # 9

Il est résolu que la FLHLMQ milite pour obtenir que les CCR soient obligatoirement consultés avant la prise de décision sur toutes questions

concernant directement les locataires (par exemples : la réglementation des immeubles, le budget, les rénovations, les projets communautaires).

Proposition # 10

Il est résolu que l'association de locataires ou le CCR soit obligatoirement consulté sur les projets communautaires que l'office ou d'autres organismes communautaires veulent implanter dans nos immeubles.

Proposition # 11

Il est résolu de demander à la SHQ d'émettre une directive claire indiquant que les associations ont le droit de gérer la salle dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Proposition # 12

Il est résolu que la FLHLMQ revendique que les offices permettent l'installation de soucoupes collectives de grande capacité (ou à défaut de soucoupes individuelles) des différents fournisseurs sans accorder d'exclusivité qui limiterait le choix des locataires.

Proposition # 13

Il est résolu d'autoriser la pose d'ascenseur ou, à défaut, de rendre accessible les services sur les étages.

Le conseil d'administration élu par le congrès



Comme à tous les deux ans, le congrès a procédé à l'élection de 14 locataires en provenance des différentes régions du Québec. Chaque membre est responsable des liens avec les associations et les CCR de sa région. Il s'agit de M^{me} **Nicole Sirois** (Estrie), M. **Jean Crépeau** (Montérégie), M^{me} **Lyne Vaillancourt** (Bas St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine), M. **Claude Chantigny** (Outaouais), M. **Raymond Dagenais** (Laval), M^{me} **Madeleine Boudreault** (Abitibi-Témiscamingue/Nord du Québec), M. **Robert Beauregard** (Montréal), M^{me} **Jacqueline Moisan** (Montréal), M. **Pierre Bourgeois** (Lanaudière), M^{me} **Jacqueline Boisvert** (Centre-du-Québec), M. **Réjean Dulu** (Laurentides), M. **Marcel Lachance** (Saguenay-Lac St-Jean/Côte-Nord), M^{me} **Gabrielle Couture** (Mauricie). Dans le cas de la région de la Capitale nationale/Chaudières-Appalaches, M^{me} Hermance Jean et M. Yves Cauchon ayant reçu un nombre égal de voix à deux reprises, le caucus régional a demandé au conseil d'administration de trancher lors de sa prochaine rencontre.

Le congrès a renouvelé le mandat de Nicole Sirois à titre de présidente de la FLHLMQ et a su faire preuve de clairvoyance en élisant une équipe composée à près de 50 % de nouvelles personnes pour ainsi allier l'expérience et l'énergie. Le congrès n'a pas manqué de remercier les membres sortants pour leur contribution.

Un 9^e congrès très apprécié par les locataires

Plus de 250 délégué-e-s provenant des quatre coins du Québec ont assisté au congrès de la FLHLMQ qui a eu lieu les 13 et 14 juin dernier, à l'Université Laval, à Québec. Plusieurs des délégué-e-s assistaient pour la première fois à ce rassemblement annuel de locataires. Les congressistes sont repartis très satisfaits de leurs deux journées bien remplies par plusieurs heures d'échanges, de débats et de formation pendant lesquelles ils et elles ont pu entendre et partager leurs expériences. Le sondage complété par les congressistes témoignent de leur appréciation de l'événement.

Le congrès a aussi été l'occasion de voter les orientations et les priorités de travail de l'année qui vient à travers 13 résolutions (*en page 2*). Parmi les principaux éléments qui ressortent de l'exercice, notons que les locataires réclament des travaux de qualité qui répondent à leurs besoin dans leur immeuble et le droit d'être consultés, une plus grande présence dans la gestion et le fonctionnement des offices, des pistes pour combattre la pauvreté et créer des emplois pour les locataires de HLM, le tout complété par une démarche sur la sécurité dans nos immeubles.

ÉVALUATION	😊	😐	😞
Déroulement général du congrès	90 %	9 %	1 %
Présentation et adoption du rapport d'activités	87 %	13 %	0 %
Présentation et adoption des états financiers	91 %	9 %	0 %
Présentation sur la création d'emplois (Régie de quartier de Mâcon)	61 %	28 %	11 %
Présentation de James McGrégor de la SHQ	41 %	41 %	18 %
Atelier « Comment vont les rénovations dans votre OMH ? »	56 %	34 %	10 %
Soirée amicale	76 %	20 %	4 %
5 ateliers de formation	85 %	12 %	3 %
Plénière d'adoption des résolutions	79 %	16 %	5 %
Repas, pauses	59 %	30 %	11 %
Hébergement	71 %	25 %	4 %
Organisation du transport	83 %	9 %	8 %

DOSSIER

Quel doit être le rôle des intervenant-e-s communautaires dans nos HLM ?

Grâce à une entente survenue, en 2007, entre la SHQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), près de la moitié d'une somme de 5,1 millions \$ permet aux offices, aux Centres de Services de Santé et de Services (CSSS) ou à des groupes communautaires d'engager du personnel pour assurer un soutien individuel ou collectif aux locataires de HLM.

Au 9^e congrès de la FLHLMQ, près de 80 locataires se sont réunis en atelier pour discuter de leurs attentes par rapport à l'arrivée de ces nouveaux venus. Nous résumons ici une partie des points de vue exprimés par deux organisateur-trice-s communautaires intervenant en HLM depuis de nombreuses années, Yanik Tourigny, de Saguenay, et Josée Ouimet, de Saint-Jean.

Quelle est votre philosophie de travail ?

Yanik : Je travaille avec les locataires selon une approche d'*empowerment*, de gain de pouvoir. L'objectif de cette approche est de permettre à tous et à toutes de prendre du pouvoir sur leur vie afin d'en améliorer ses conditions et ensuite de travailler à rendre la société meilleure.

Pour résumer cette approche, un auteur, Bill Ninacs, en ressort quatre éléments essentiels. La participation : impliquer les gens dans les différents processus que demande une action. La connaissance : permettre aux gens d'acquérir de meilleures connaissances et développer de nouvelles habiletés : « tiens je suis capable de faire des pv, de faire le budget, d'animer, etc. » Le troisième élément est l'estime de soi : permettre aux personnes de prendre confiance en soi, de s'apprécier, de découvrir des forces par l'action et la connaissance. Le quatrième élément est la conscience

critique : être capable de dépasser sa situation personnelle, d'analyser les problèmes comme étant de nature sociale et non pas juste individuelle, de poser des actions pour favoriser des transformations sociales. En fait, c'est soutenir les personnes pour qu'elles trouvent elles-mêmes les moyens nécessaires de changer une situation inconfortable ou nuisible.

Je vais vous donner un exemple. Au début, lors des rencontres du CCR, les locataires réglaient leurs problèmes de cohabitation en faisant des pétitions contre les locataires qui dérangent. Avec les années, à travers différentes actions, les femmes ont pris conscience que ce n'est pas en expulsant les personnes ayant des difficultés que l'on règle les problèmes. Elles ont pris de l'assurance et ont acquis des habiletés et des connaissances. Puis, l'an dernier, elles ont réalisé une journée de réflexion avec les employés de l'OMH et des locataires sur « le respect ». Elles ont dépassé leurs situations personnelles afin de travailler sur un problème social, soit le manque de respect qui se vivait dans les HLM et non l'expulsion automatique des personnes dérangeantes.

Pour pratiquer ce genre d'approche, il faut être prêt à déranger, à bousculer l'ordre établi, à vouloir changer les choses. Ce qui est plus facile pour un organisateur communautaire puisque cette approche fait partie de son coffre à outils. Mais pour une personne qui travaille directement à l'OMH, cela devient plus contraignant d'affronter ses patrons, de questionner les façons de faire. Il se fera rappeler rapidement qui lui signe son chèque.

Josée : Je crois que les milieux possèdent des richesses souvent inutilisées. Je crois que les milieux ont en



Des enfants habitant des HLM en visite au zoo de Granby dans le cadre d'une activité organisée par l'Association des locataires du Triangle Berthelet à Longueuil.

eux tout le potentiel pour trouver des solutions collectives aux problèmes individuels que vivent plusieurs de leurs membres. Je crois qu'en soutenant un milieu dans un processus de prise en charge, cela se répercutera autant sur le groupe que sur les individus qui composent ce groupe. Les locataires de HLM ont beaucoup de potentiel, ce sont souvent des gens imaginatifs, débrouillards, persévérants, qui savent ce qui est bon pour eux, ils ont parfois juste besoin d'un petit coup de main, d'un peu

d'encouragement pour réaliser de grandes choses. Plus nous allons les impliquer dans la recherche et mise en place de solutions, plus ils développeront une estime d'eux-mêmes et plus ils se mettront en mouvement pour améliorer leur qualité de vie individuelle et collective.

Comment le personnel des offices doit-il agir ?

Josée : Les OMH peuvent assurer un soutien aux personnes qui ont des problèmes individuels en engageant des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux qui auront comme mandat de faire du dépistage, de la médiation, de la référence. Cependant, ces employé-e-s ne doivent pas se substituer aux services de santé et les locataires ne devraient pas se sentir obligés de faire affaire avec ces personnes. Pour ce qui est de l'intervention collective, je pense que le personnel de l'OHM devrait intervenir en ayant confiance aux associations et aux bienfaits de leurs actions dans le milieu, en croyant au potentiel des locataires pour trouver et mettre en place eux-mêmes les solutions à leurs problèmes et en exerçant une fonction de support et non pas de contrôle.

Yanik : Il est fréquent que des membres du comité ou des participant-e-s à un projet vivent des situations personnelles difficiles qui affectent négativement leurs comportements dans des activités. Dans ces situations, il est nécessaire de faire un peu d'intervention individuelle pour assurer le bon fonctionnement de l'activité. Par contre, lorsqu'il s'agit de chicane entre voisins ou qu'une personne a un problème plus important, là, un travailleur social de l'OMH s'en occupe. Ce qui est très bien. À notre OMH, les locataires sont satisfaits des travailleuses sociales de l'OH. On peut également référer les

gens dans un organisme communautaire.

Intervention individuelle :

Favoriser le maintien des personnes moins autonomes en HLM par différentes actions telles que le dépistage des personnes vul-



Lors du dernier congrès, des locataires et des intervenants ont profité de l'occasion pour échanger sur le rôle des intervenants dans les HLM et les attentes des locataires à leur égard.

néralles, la référence et accompagnement de locataires en perte d'autonomie, assurer la mise en place de services adéquats, etc.

Intervention communautaire :

L'action communautaire (...) désigne une forme de support organisationnel ou professionnel qui consiste à sensibiliser, à structurer et à organiser un milieu pour que celui-ci apporte une solution collective à un problème lui-même perçu comme collectif. Elle mise sur la capacité des collectivités à se prendre en charge (...) elle repose sur le principe que des solutions collectives doivent être apportées aux problèmes dans leurs dimensions sociales et collective (voir : FCSCQ, 1991, p. 12 et 13).

Est-ce que le lien d'emploi est une limite à l'intervention en HLM ?

Yanik : Je ne crois pas qu'une personne employée par l'OMH peut faire un travail équivalent à une personne externe, dans une approche d'*empowerment*. Évidemment, soutenir l'organisation des loisirs c'est autre chose et cela peut se faire par l'OMH. Par contre, pour faire un réel travail de prise en charge de son milieu de vie et de leur avenir, il faut que les gens

puissent avoir le pouvoir de choisir avec qui ils veulent travailler. Pour faire mon métier ça prend un ingrédient primordial, soit la confiance.

Josée : Le lien d'emploi peut être une limite, surtout

dans le support à la mission défense des droits. Il peut être fort tentant pour un OMH de faire exercer une fonction de contrôle à l'intervenant-e et ainsi le lien de confiance risque d'être très difficile à établir entre l'intervenant et les locataires. Peu importe notre employeur, en tant qu'intervenant communautaire, nous devons être redevables aux groupes avec lesquels nous travaillons, car c'est de ces groupes que nous proviennent nos mandats.

Yanik : Il n'est pas sain pour une organisation de travailler en étant refermée sur elle-même, d'intégrer toutes les professions. Je crois que pour être efficace on doit favoriser un travail d'équipe et de partenariat avec les autres acteurs du milieu. Ainsi, les locataires auront davantage de ressources, davantage de possibilités de participer, d'acquérir de nouvelles habiletés, de développer une meilleure estime de soi, un meilleur esprit critique et de participer à améliorer leur société.

À COMPTER DE 2010

Des élections à date fixe pour les locataires sur le CA des offices

À la demande de la FLHLMQ, une entente a été conclue à la Table HLM afin de demander à la SHQ d'émettre une directive exigeant que l'élection des deux représentant-e-s des locataires au conseil d'administration de l'office, pour un mandat de trois ans, se tienne partout au Québec entre le 1^{er} janvier et le 30 avril à compter de 2010. Le mandat de tous les locataires élus auparavant prendra fin à cette occasion.

En uniformisant ainsi la période d'élection des locataires dans les 550 offices du Québec, il sera beaucoup plus facile pour nous d'organiser une campagne, dans les mois qui précèdent l'élection, afin de sensibiliser les locataires à l'importance de bien choisir leurs représentant-e-s et

d'orchestrer des formations en région auprès des 1 100 locataires qui seront élus.

Vous recevrez au début novembre, le guide expliquant comment tenir au début de 2010 l'élection des locataires au CA de votre office pour un nouveau mandat de trois ans.



Avec la nouvelle règle d'élections à date fixe, nous devons renouveler le mandat des représentants des locataires au CA des offices d'habitation de tout le Québec entre janvier et avril 2010. Et ce, même pour les locataires dont le mandat aurait normalement dû se poursuivre au-delà.

RÉSULTATS DU SONDAGE AUPRÈS DES LOCATAIRES AU CA DES OMH

La gestion participative s'améliore

En mai 2009, la FLHLMQ a fait parvenir un questionnaire à plusieurs centaines de locataires siégeant au CA des offices. Voici les principaux résultats obtenus dans 100 des 544 offices répartis à travers le Québec.

- 72% des offices se réunissent plus de 4 fois par année;
- 80% des offices font circuler à l'avance les ordres du jour, les procès-verbaux et les autres documents préparatoires à la réunion du CA;
- 61% disent avoir adopté un plan de travail avec des objectifs à atteindre dans l'année;
- 84% peuvent mettre à l'ordre du jour les plaintes et les demandes des locataires;
- 60% des CA affirment discuter des problèmes sociaux et des projets communautaires;
- 57% disent que les locataires ont été consultés sur les travaux de rénovation à faire cette année;
- 43% des locataires au CA disent faire rapport de leur travail aux autres locataires;
- 42% des offices évaluent le travail du

directeur ou de la directrice de l'office ;

- 88% des locataires se disent intéressés à participer annuellement aux sessions de formation sur une base régionale préparées par la FLHLMQ.

Ce sondage est encourageant car il permet de constater que la gestion participative est en progression dans la majorité des offices. 61% des offices se donnent un plan de travail pour améliorer les services, 60% discutent des problèmes sociaux des locataires et des projets pour y faire face et 57% ont pensé consulter leurs locataires dans la rénovation des immeubles.

Cependant, ce sondage nous indique aussi qu'il existe un déficit démocratique dans la gestion d'environ 20% des offices, très majoritairement des petits, qui ne se réunissent pas assez souvent pour que les membres du conseil puissent jouer pleinement leur rôle. Si votre office fait partie de cette minorité, vous devez faire des pressions à l'intérieur de votre CA pour que celui-ci assume mieux la responsabilité de gérer l'office. Nous sommes à votre disposition si vous avez besoin de conseil ou d'aide dans vos démarches pour améliorer le fonctionnement de votre CA.

Mieux informer les locataires de ce qui se passe au CA

Le sondage nous indique aussi quelles compétences particulières nous devons améliorer chez les locataires. En effet, seulement 43% des locataires élu-e-s disent rendre compte de leur travail aux autres locataires. Beaucoup de représentant-e-s des locataires, comme plusieurs des directions d'offices, ne savent pas comment rendre compte de leur travail. À défaut de renseigner régulièrement les autres locataires sur la nature des discussions qui ont cours au CA de l'office, il est par la suite difficile d'obtenir leur point de vue sur ces mêmes questions. En n'informant pas les gens qu'on doit représenter, on se coupe d'eux.

Nous comptons donc développer une formation et des outils pratiques indiquant la façon de faire rapport sur les questions d'intérêt public (des aide-mémoire) et les questions sur lesquelles on doit prendre l'avis des autres locataires. Grâce à l'entente conclue à la Table HLM instituant des élections à date fixe dans tous les offices, entre le 1^{er} janvier et le 30 avril, à compter de 2010, il deviendra plus facile pour la FLHLMQ d'orchestrer ces formations en région auprès des 1 100 locataires administrateurs. Surtout que 88% des locataires administrateurs disent vouloir participer à ces formations.

Une chance sur deux de gagner!

Les associations qui ont fait une demande au PAICS pour l'édition 2009 recevront leur réponse à l'automne. Le jury composé de représentant-e-s de la SHQ, du ROHQ, du MFA, du MICC, du milieu communautaire et de la FLHLMQ a siégé les 2 et 3 juillet dernier.

En tout, 119 projets provenant d'associations, d'OMH ou conjoint (association et office) ont été reçus. Sur les 57 projets soumis par des associations, 30 ont été retenus. C'est donc une association sur deux qui a déposé une demande qui obtiendra du financement! Quatre projets conjoints sur 13 ont aussi été retenus pour un montant total (association + conjoint) de 204 785 \$. Plusieurs projets très intéressants ont été financés et aussi quelques-uns l'ont été sur une base triennale (près de 30 % des projets triennaux déposés).

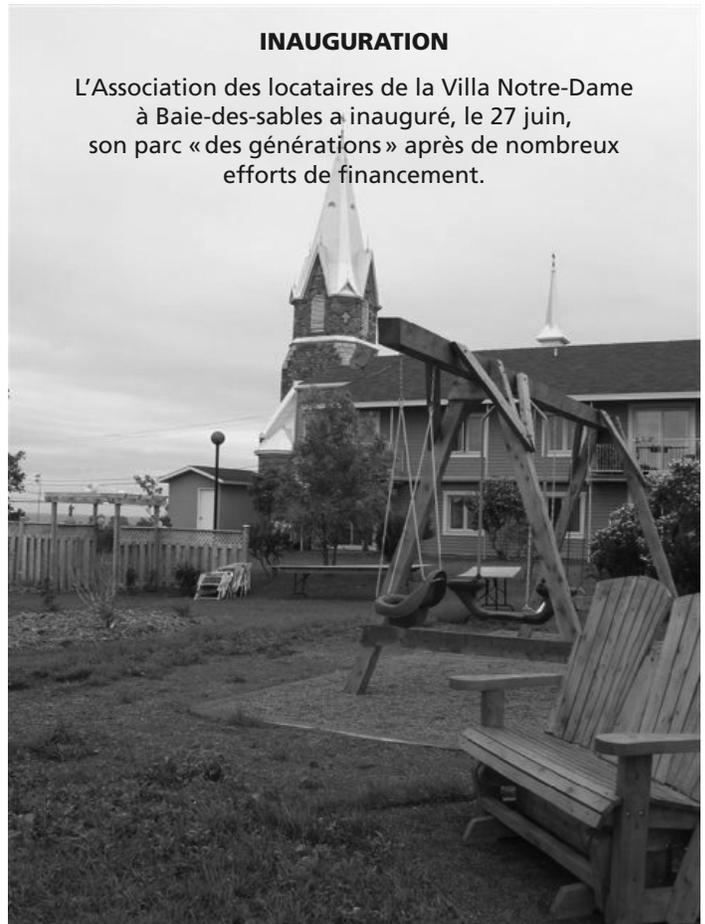
Clientèle	Nb de projets reçus	Nb de projets retenus	Montant	% des projets retenus
Famille	22	17	168,635,00 \$	77,27 %
Mixtes	72	33	256 119,00 \$	45,83 %
Personnes âgées	21	5	5 300,00 \$	23,81 %
Personnes seules	1	0	0,00 \$	0,00 %
Inuit et autochtones	2	2	31 776,00 \$	100,00 %

Une locataire mérite un prix important!

À chaque année le 17 octobre c'est la journée nationale de lutte contre la pauvreté. Le Groupe Action Solution Pauvreté qui travaille justement à lutter contre la pauvreté, a reconnu M^{me} Ginette Jacques, présidente de l'Association des locataires de Bellevue à Waterloo, comme citoyenne ayant contribué dans son milieu à lutter contre la pauvreté. Elle a reçu son prix lors de la soirée tenue juste avant la nuit des sans abri, à Granby (partage Notre-Dame). C'est pour son implication dans plusieurs projets tels que : parc des enfants, local communautaire, embellissement de l'extérieur, etc.

INAUGURATION

L'Association des locataires de la Villa Notre-Dame à Baie-des-sables a inauguré, le 27 juin, son parc « des générations » après de nombreux efforts de financement.



4 outils pour faciliter les consultations sur le PPI de votre office !

La FLHLMQ met à votre disposition du matériel simple et de qualité pour permettre aux locataires et aux responsables des offices de réaliser les consultations prévues par la loi et souhaitées par la SHQ pour préparer la planification des travaux majeurs pour les prochaines années. Tout ce matériel est disponible gratuitement pour les associations et les offices qui le désirent, par la poste ou sur notre site web au www.flhlmq.com.



Une affiche pour convoquer les locataires à une rencontre d'échange avec la direction de l'office.

Une affiche pour inscrire les améliorations possibles dans chaque immeuble.



Un tableau pour présenter les travaux envisagés par l'office de manière claire et compréhensible.

Étape 4 **ON VEUT AIDER À FAIRE LE CHOIX DES MATÉRIAUX ET DES COULEURS !**

Lorsque viendra le temps de prendre une décision sur la qualité ou la couleur des nouvelles portes et fenêtres, de nouvelles hottes de cuisine, de nouveaux recouvrements de plancher, d'un nouvel aménagement de la cour, de la couleur de la peinture des corridors, etc., qui va choisir ?

ON PEUT S'ENTENDRE AVEC L'OFFICE SUR UNE MÉTHODE POUR QUE LES LOCATAIRES SOIENT IMPLIQUÉS DANS LA SÉLECTION DES MATÉRIAUX, LE CHOIX DES COULEURS, ETC.

- Peut-on inviter les locataires à aller voir un logement déjà rénové ?
- Peut-on faire circuler des échantillons ou faire une petite réunion pour présenter les choix de produits, de couleurs, etc. ?

RÉNOVATION DE VOS IMMEUBLES

COMMENT RÉALISER LA CONSULTATION DES LOCATAIRES EN 5 ÉTAPES FACILES

Étape 5 **ON VEUT FAIRE NOTRE PART POUR FACILITER LES TRAVAUX**

Si on veut que les rénovations se fassent, les locataires doivent collaborer et être tolérants face aux bruits, à la poussière et aux va-et-vient des ouvriers.

POUR BIEN S'ENTENDRE AVEC VOTRE OFFICE, IL VAUT LA PEINE DE DISCUTER DES MESURES QUI DEVRONT ÊTRE PRISES EN FONCTION DES TRAVAUX PRÉVUS.

- Durant les travaux, quelles seront les consignes à respecter ?
- Comment faciliter la visite et le travail des ouvriers dans votre logement ?
- À quelles heures se feront les travaux ?
- Comment protéger nos meubles et éliminer la poussière ?
- Aura-t-on accès au stationnement, aux portes, à l'ascenseur, au balcon, etc. ?
- Quels sont les dédommements pour ceux qui devront quitter leurs logements pour quelques jours ?
- Comment procède-t-on pour réduire les irritants durant les travaux ?

La Société d'habitation du Québec (SHQ) encourage le conseil d'administration (CA) de votre office à consulter les locataires sur le contenu de son PPI avant de soumettre sa demande de budget à Québec. Le PPI est le Plan Pluriannuel d'intervention que chaque office d'habitation doit adopter pour planifier les travaux de rénovation de ses immeubles. La SHQ distribuera ensuite son enveloppe d'environ 260 millions \$ en fonction des différentes demandes qu'elle aura reçues.

La tenue de cette assemblée permettra au conseil d'administration de votre office d'informer ses locataires et de se conformer ainsi aux exigences de l'article 58.4 de la Loi de la SHQ sur les comités consultatifs de résidents-e-s (CCRS).

Comme l'office doit adopter son budget vers la fin octobre, il est recommandé de tenir une assemblée des locataires dans la première semaine d'octobre 2009.

Vous trouverez à l'intérieur de ce guide les 5 étapes à suivre pour réaliser votre consultation sur le Plan Pluriannuel d'intervention (PPI) de votre office.

Ce guide est produit et diffusé par la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec grâce au soutien de la Société d'habitation du Québec.

Un cahier qui présente la démarche en 5 étapes faciles.

Pour contacter la fédération

Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ)

2520, rue Lionel-Groulx, local 202
Montréal (Québec)
H3J 1J8

téléphone : 514-521-1485
1-800-566-9662
télécopie : 514-521-6444
web: www.flhlmq.com